

## Julien MARY

---

**De:** SUBOCZ Christine - DDTM 83/SPP/PAU/BP <christine.subocz@var.gouv.fr>  
**Envoyé:** lundi 4 décembre 2023 11:34  
**À:** Julien MARY  
**Cc:** Michele Auzolat; LESUEUR Eve (Chef de Bureau) - DDTM 83/SPP/PAU/BP; COUDERT Laetitia (Adjointe au Chef de Service et Chef de Pôle) - DDTM 83/SPP/PAU; MARTINO Charlene (Référente Dracénie-Coeur du Var-Pays de Fayence) - DDTM 83/Direction  
**Objet:** Le Muy Examen conjoint DP MEC PLU  
**Importance:** Haute

Bonjour,

Conformément à l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme, une réunion d'examen conjoint sur le projet d'extension du réseau d'eau potable porté par le Syndicat de l'Eau du Var-Est est organisée mardi 5 décembre 2023.

L'analyse de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme n'appelle aucune observation de notre part. ✓

Aussi, nous n'assisterons pas à l'examen conjoint, ce mail valant avis favorable.

Bien cordialement

--

**Christine SUBOCZ**

Chargée d'études

Service Planifications et Prospective Pôle Animation et Urbanisme / Bureau Planification

Correspondance : Préfecture DDTM SPP CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Tél : (+33) 4 89 96 43 88

[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)



DDTM 83

Mairie de  
Courrieu

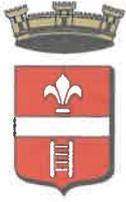
05 DEC. 2023

N°.....

Traité par *Urbq*

Copie à

MAIRIE DE CALLAS



Callas, le 09 novembre 2023

Madame Liliane BOYER  
Maire de la commune de Callas  
4 rue de l'Hôtel de Ville  
83490 LE MUY

Mairie Le Muy  
Courrier Arrivée

13 NOV. 2023

N° 6  
Traité par U. 59  
Dupla

**Objet :** Déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité de PLU

Madame le Maire, *Chère Liliane,*

J'ai bien reçu votre courrier du 25 octobre dernier et je vous remercie de votre invitation à la réunion d'examen conjoint qui se déroulera le 05 décembre prochain, dans le cadre de la procédure de déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité de votre Plan Local d'Urbanisme.

Je ne pourrai pas être présent ni représenté mais notre commune a pour principe de faire totalement confiance aux communes voisines.

Vous souhaitant d'aboutir positivement dans ce projet, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Daniel MARIA

*Amities*





Mairie Le Muy  
Courrier Arrivée

21 NOV. 2023

N° *6*  
Traité par *u/bg*  
Copie à .....

Madame le Maire  
Hôtel de ville  
4 rue de l'hôtel de ville  
83 490 LE MUY

Service : Foncier Aménagement Territoires  
Dossier suivi par : Théo SATTA  
Nos Réf : FJ/FA/EL/TS/MA  
Visa Direction : 

Draguignan, le 7 novembre 2023

**Objet : Excuses réunion d'examen conjoint du 5 décembre 2023 dans le cadre de la déclaration de projet N°1 valant mise en compatibilité du PLU du Muy.**

Madame le Maire,

Vous avez convié, les Personnes Publiques Associées, à une réunion d'examen conjoint relative à la déclaration de projet N°1 valant mise en compatibilité du PLU de votre commune, le 5 décembre 2023.

Nous ne sommes malheureusement pas disponible à cette date, nous vous prions de bien vouloir nous excuser. Nous vous faisons parvenir, par la présente, notre avis sur le projet.

Votre projet de déclaration de projet N°1 concerne la réalisation d'un réservoir de stockage d'eau potable sur le secteur Baresse. Celui-ci est actuellement classé en EBC. La commune, via cette déclaration de projet, souhaite déclasser cet EBC afin de pouvoir procéder au défrichement du site d'implantation du réservoir ainsi que le long du chemin d'accès existant.

Au regard des éléments qui nous ont été transmis, et compte tenu du fait que le projet n'a pas d'impact agricole, il n'appelle donc de notre part aucune remarque.

En conclusion, la Chambre d'Agriculture du Var émet un avis favorable sur votre projet déclaration de projet N°1 valant mise en compatibilité du PLU de la commune du Muy.

Siège  
26, boulevard Jean Jaurès  
CS 40203  
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban  
70, avenue du président Wilson  
83550 Vidauban

Antenne de Hyères  
727, avenue Alfred Décugis  
83400 Hyères

04 94 50 54 50  
contact@var.chambagri.fr

République Française  
Etablissement public  
Loi du 31/01/1924



Les observations que nous formulons ici, le sont au nom des intérêts généraux de la Profession agricole et de l'Agriculture que nous avons pour mission de représenter et de défendre pour répondre aux objectifs de développement durable de cette activité économique.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Fabienne JOLY,**  
Présidente  
de la Chambre d'Agriculture du Var



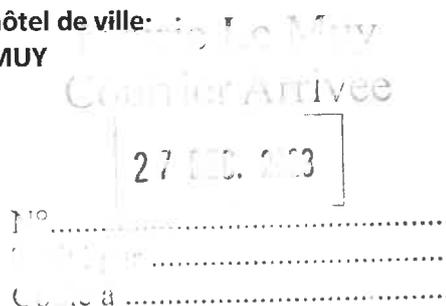
Saint-Raphaël, le 21/12/2023

**Madame Liliane BOYER**  
**Maire du Muy**  
**Hôtel de ville**  
**4 rue de l'hôtel de ville**  
**83 490 Le MUY**

**N/REF** : FM /PChO/IM/ABE /N°2023-006081

*Merci de rappeler les références dans votre courrier réponse*

**Affaire suivie par** Alexandra BUY- Chargée de mission SCoT  
04 94 19 34 75 – courriel : [a.buy@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:a.buy@esterelcotedazur-agglo.fr)



**OBJET** : Avis sur la déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU du MUY

Madame le Maire,

Dans le cadre de la déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU du MUY, vous m'avez transmis la notice de présentation de la procédure en cours et convié à la réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées qui s'est tenue le 05 décembre dernier en Mairie du Muy.

Après examen attentif de votre dossier, je prends acte de l'intérêt de ce projet de création de réservoir d'eau potable pour les communes de notre territoire dans un contexte de sécheresses récurrentes et je note la mise en œuvre de mesures pour limiter l'impact visuel du projet en site classé du rocher de Roquebrune-sur-Argens.

Ainsi, j'émet un avis favorable sur votre projet de déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU du MUY.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

  
Frédéric MASQUELIER



*Un destin en commun.*

ESTERÉL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION  
624, CHEMIN AURELIEN (ROND-POINT A. KARR) - CS 50 133 - 83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX  
TEL. : 04 94 19 31 00 - [contact@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:contact@esterelcotedazur-agglo.fr)

[esterelcotedazur-agglo.fr](http://esterelcotedazur-agglo.fr)